



BUDGET VERT CFU 2025

RAPPORT

Annexe au Conseil Municipal du 29 juin 2026

I - INTRODUCTION

Ce rapport présente l'évaluation de l'impact environnemental du budget de la collectivité, en s'appuyant sur la méthodologie I4CE. L'objectif est d'analyser la répartition des dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement, en vue d'accompagner la transition écologique locale.

1. Contexte :

Ce budget a pour objectif de renforcer les actions en faveur de l'environnement.

2- Objectifs du Budget Vert :

La budgétisation verte consiste en une évaluation du budget d'une collectivité publique visant à identifier et à estimer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale. Élément extrabudgétaire d'appréciation du bien-fondé d'une dépense, le budget vert permet d'enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité et de pertinence environnementale. Ce rapport vise à présenter les résultats de cette analyse et à identifier les leviers d'action.

3- Périmètre de l'analyse :

L'analyse porte sur 17 imputations comptables en dépenses réelles d'investissement exécutées du budget principal :

- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

II – METHODOLOGIE

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 est analysé sous l'angle de l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage carbone et de la préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse s'appuie sur la méthode I4CE, qui consiste à classer chaque ligne budgétaire selon son impact environnemental :

➤ Favorable,

- Neutre,
 ➤ Défavorable,
 ➤ Non coté,
 ➤ A approfondir,
 ➤ Hors périmètre.

Les montants sont extraits des comptes M57 à partir du grand-livre comptable et les cotations réalisées à partir des critères issus des référentiels nationaux. Les dépenses analysées couvrent l'exercice 2025 (CFU) du budget principal.

III – LES RESULTATS DE L'ANALYSE

3.1 – Résultat du CFU en 2025 pour l'AXE 1 - Atténuation

Le budget total analysé s'élève à 5 556 263,67 €.

AXE 1 – ATTENUATION :

L'**axe 1 « Atténuation »** est un pilier central des stratégies climat. Il désigne l'ensemble des actions, politiques et investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter l'ampleur du changement climatique.

La répartition par catégorie d'impact est la suivante :

AXE1 ATTENUATION	Montant en €	Pourcentage (%)
NEUTRE	1 534 396,74	28%
NC	7 749,18	0%
FAV	3 703 096,30	67%
DEF	311 021,45	6%
Total général	5 556 263,67	100%

6 % des dépenses présentent un impact défavorable.

L'alignement global du budget avec la trajectoire climat demeure très partiel, ce qui nécessite une réorientation progressive des investissements ainsi qu'un renforcement des dispositifs de suivi carbone.

3.2 – Résultat du CFU en 2025 pour l'AXE 6 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES.

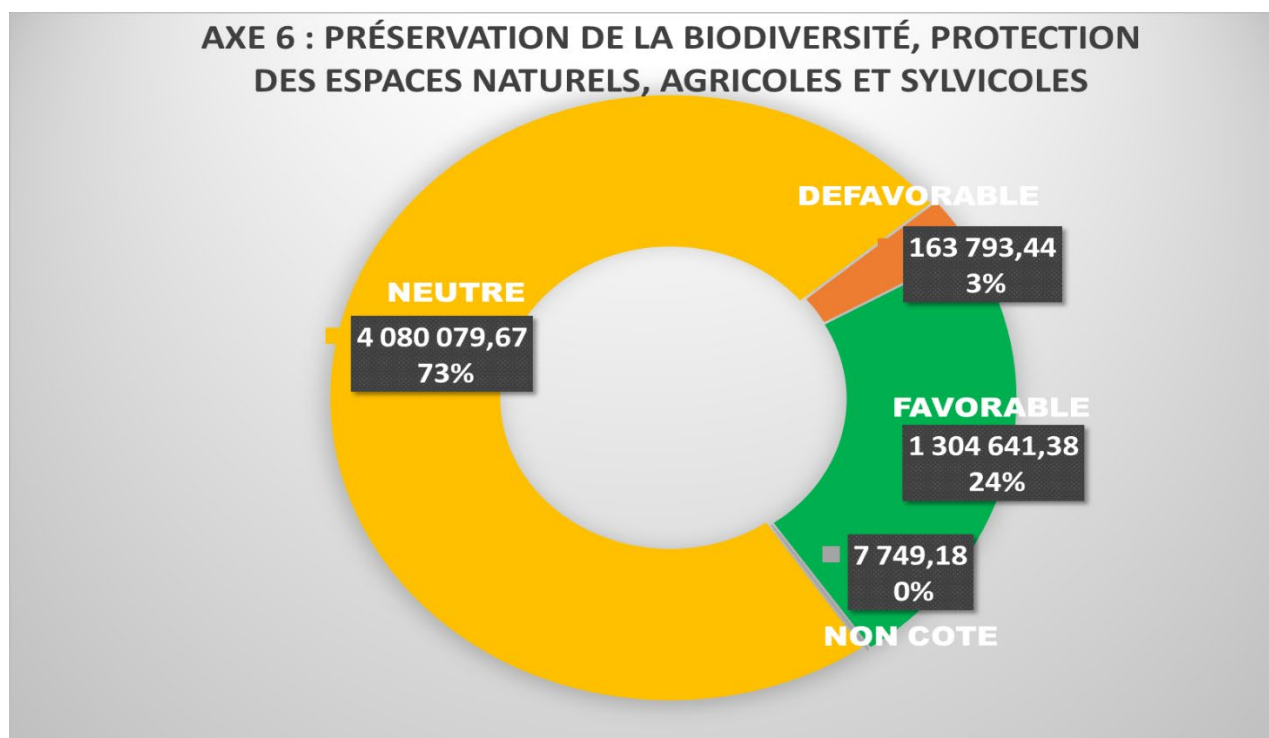
Le budget total analysé s'élève à 5 556 263,67 €.

AXE 6 – BIODIVERSITE :

L'**axe 6 « Biodiversité »** regroupe l'ensemble des dépenses visant à préserver la biodiversité et à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il permet d'apprécier l'impact environnemental des investissements publics locaux et d'identifier ceux qui contribuent effectivement à la conservation ou à la restauration des écosystèmes.

La répartition par catégorie d'impact est la suivante :

AXE 6 BIODIVERSITE	Montant en €	Pourcentage (%)
NEUTRE	4 080 079,67	73%
NC	7 749,18	0%
FAV	1 304 641,38	23%
DEF	163 793,44	3%
Total général	5 556 263,67	



IV – CONCLUSION

Cet exercice présente des limites liées à la cotation de certaines dépenses. Pour les exercices futurs, la collectivité prévoit d'améliorer la collecte d'informations, et de renforcer la formation des agents impliqués.